

**Portant validation de l'offre de la société BROSSERIE LECLER NOEL pour l'acquisition de balais pour les balayeuses et de brosses de désherbage**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la commande publique ;  
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de la société BROSSERIE LECLER NOEL pour l'acquisition de balais pour les balayeuses

Considérant l'usure des balais et des brosses ;  
Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée (*le cas échéant*) ;  
Considérant l'offre de la société BROSSERIE LECLER NOEL

**DECIDE :**

De valider l'offre de la société BROSSERIE LECLER NOEL pour l'acquisition de balais pour les balayeuses et de brosses de désherbage pour un montant de 4573.28 € HT

signé électroniquement le 22/05/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

